

---

Adresse du conseil général de la commune d'Etampes (Seine-et-Oise) félicitant les fondateurs de la liberté d'avoir terrassé les modernes Catilina, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général de la commune d'Etampes (Seine-et-Oise) félicitant les fondateurs de la liberté d'avoir terrassé les modernes Catilina, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 145;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22699\\_t1\\_0145\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22699_t1_0145_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Dignes émules de Barra et de Viala, vous aussi vous avez fait entendre les cris de la liberté devant les satellites des despotes, vous leur avez fait voir qu'un républicain à seize ans vaut bien un esclave à trente. Plus heureux que ces deux jeunes héros, vous avez vu vos ennemis à vos pieds; vous partagez leur gloire sans partager leur sort.

Braves camarades, vous avez bien mérité de vos concitoyens, la patrie s'est acquittée; mais nous ne serons quittes envers elle, envers vous, envers nous-mêmes, qu'en prenant l'engagement solennel de mourir comme Viala et Barra, ou de vivre comme eux. *Vive la république!*

P.c.c. PEYSSARD (1).

## 42

La commune d'Etampes (2) félicite les fondateurs de la liberté, d'avoir fait triompher la justice nationale en terrassant la cohorte infâme des modernes Catilina.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Les membres du conseil <sup>g<sup>al</sup></sup> de la comm. d'Etampes, à la Conv.; Etampes, 11 therm. (4)] (4)

Citoyens représentans des républicains français,

La commune d'Etampes s'empresse de féliciter les fondateurs de la liberté d'avoir fait triompher la justice nationale, en terrassant la cohorte infâme des modernes Catilina.

Ils osoient donc abuser le peuple, ces vils scélérats. Ils osoient conspirer au sein même de la Convention! Ils aspiraient à l'asservissement des enfans de la liberté, eux qui avoient juré solennellement, au milieu du peuple français, de poignarder celui qui voudroit ressusciter les mots abhorrés de tyrans.

Quel est donc l'ascendant d'une réputation usurpée par un patriotisme simulé, si des passions personnelles peuvent stériliser les travaux de la Convention et menacer la patrie!

Mais elle est impérissable. Déjà l'esprit républicain a deviné, dévoilé tous les complots populistes; la patrie est adorée de tous les Français; ils ne savent plus s'attacher ni à un homme, ni à une réputation; le mot d'ordre, ce mot sacré qui retentit sans cesse au fond de nos cœurs est: liberté, et union à la Convention.

Restez donc à votre poste, Citoyens représentans; achevez de combler l'abyme entrouvert sous nos pieds; foudroyez les têtes coupables, et, pendant vos glorieux travaux, la commune

d'Etampes va multiplier ses efforts pour faire passer à ses frères de Paris, qui viennent encore, par leurs nouveaux efforts, de bien mériter de la République, les fruits précieux qu'une récolte abondante leur assure.

Vive à jamais la Convention nationale! Vive la liberté, la République! Périront les traîtres et les tyrans! Tels sont les vœux des citoyens de la commune d'Etampes.

Fait au conseil général de la commune d'Etampes, le 11 therm. II.

LESLOUX (*off. mun.*), CLARTAN (*maire*), NASSON (*agent nat.*), DESMOREST (*off. mun.*), MESTANS (*off. mun.*), DUCHÉ (*notable*), BROU (*off. mun.*), MAUGRAIN (*notable*), RUELLE (*notable*), BELLAUGÉ (*notable*), BRUERE (*notable*), ROIZOT (*notable*), FAVRE (*notable*), J.P. ANGOT (*off. mun.*), autre BRUERE (*notable*), BLAVET, SEVINON (*secrét. g<sup>al</sup>*).

## 43

Les administrateurs du département de la Seine-Inférieure protestent qu'ils ne reconnoissent et qu'ils ne reconnoîtront jamais que la voix de la Convention nationale, qui est et qui sera toujours l'interprète de celle du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Le directoire régénéré du départ<sup>l</sup> de la Seine-Inférieure, à la Conv.; s.l.n.d.] (2)

Nous ne fumes jamais frap[p]és de plus d'étonnement qu'à la nouvelle subite de l'horrible conjuration qui a eu lieu dans la nuit du 9 au 10... Mais, grâce à votre courage invincible, à votre active sollicitude, la patrie est encore sauvée une fois, elle le sera toujours.

Les monstres ne sont plus. Ils vouloient détruire la liberté qui nous coûte tant de travaux, et la Convention, dont dépend notre salut, et qui a toute notre confiance.

Ils vouloient que nous ne goûtassions pas le fruit de nos victoires multipliées, dues à la sagesse de vos plans et achetées au prix du sang de nos frères d'armes. Le génie de la République a déjoué leurs affreux projets. Elle est impérissable. Paris a de grands droits à la reconnoissance publique par les services signalés qu'il a rendus à la révolution. Mais sa plus belle action est d'avoir été sensible à la seule voix de la Convention, de s'être rallié autour d'elle, d'avoir résisté aux perfides insinuations des magistrats infidél[e]s et traîtres qui ont essayés de le perdre et qui vouloient perdre la France entière.

Pour nous, représentans, nous ne reconnoissons et ne reconnoîtrons jamais que votre voix, qui est, et sera toujours l'interprète de celle du peuple. La Convention nationale est, et sera toujours, la boussole et le gouvernail du

(1) *Moniteur* (réimpr.), XXI, 394; *Débats*, n<sup>o</sup> 683, 301; *J. univ.*, n<sup>o</sup> 1716; *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1480; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 680; *B<sup>n</sup>*, 23 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) Seine-et-Oise.

(3) *P.-V.*, XLIII, 22. Mentionné par *B<sup>n</sup>*, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(4) C 312, pl. 1242, p. 42.

(1) *P.-V.*, XLIII, 22. Mentionné par *B<sup>n</sup>*, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 312, pl. 1242, p. 41.